

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un le 5 mai, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Reyrieux sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Gilles DEMAISON, Myriam COLLET, Jean-Luc MASSON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Valérie RAVAUX, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène BOYER-GRECO, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Gérard ROY, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 3
Votants : 27

M. Jean-Jacques DUMONT	donne pouvoir à	M. Jacques BERGERET
M. Jérôme COLIN	donne pouvoir à	Mme Cécile BOUDAUX
M. Alexandre RUIZ	donne pouvoir à	Mme Marie-Chantal PESERY

Absents excusés : M. Jean-Jacques DUMONT, M. Jérôme COLIN, M. Alexandre RUIZ
Secrétaire de séance : Mme Myriam COLLET

La séance est ouverte à 19h34

Afin de respecter le caractère public des débats, la séance est retransmise en direct et en audio via un lien qui a été diffusé sur le site internet, la page Facebook et le panneau lumineux.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux constatant 24 présents, 3 absences excusées ayant donné pouvoir.

I. Informations diverses

- **Retrait de la question prévue à l'ordre du jour relative à la garantie d'emprunt**

- **Information sur l'organisation des élections Départementales et Régionales**

Obligations des élus de tenir les bureaux ouverts de 8h à 18h qui seront situés salle Paissière et au Gymnase.
Point sur les recommandations sanitaires et vaccinales.

- **Nomination de 2 conseillers municipaux délégués :**

Eric MONFRAY chargé du développement de la fibre optique

Alexandre RUIZ chargé d'un projet d'aménagement d'un plan d'eau au bassin des Minimes

- **Désignation de Mme Valérie RAVAUX à la commission intercommunales des affaires sociales.**

- **La Commune a gagné un bon d'achat suite au concours 2019 du comité départemental de fleurissement**
Remerciement du personnel et la commission alors en charge du projet.

- **La Commune a obtenu un diplôme « Terre Saine » sans pesticide du ministère de la Transition écologique.**

- **Remerciements** des associations, pour le versement des subventions ADMR, La chorale chantelude, HOM'ART.

II. Approbation des procès-verbaux des séances des 13 janvier 2021, 24 février 2021 et 27 mars 2021

PV du 13 janvier 2021 : Ajout d'un lien sur le site internet vers l'adresse de l'association des listes minoritaires
Demande de précision sur les présences en séances
Demande de précision sur la discussion sur le Galet

PV du 24 février 2021 : Adopté à l'unanimité

PV du 27 mars 2021 : Demande de rectification de propos

III. Décisions prises conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au maire)

- Signature d'un marché de fourniture de carburant
- Signature d'un marché de fourniture d'énergie électrique
- Signature d'un marché de service d'assurance
- Prestations d'études juridiques
- Achat et renouvellement de concessions et places de columbarium
- Signature d'une convention d'occupation précaire pour l'installation de ruches
- Avenant à l'acte constitutif de la régie du galet

IV. Délibérations

1. DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
POUR : 20, CONTRE : 4, ABSTENTIONS : 3 (MAJORITE des suffrages exprimés),
FIXE le nombre des adjoints au maire à SIX.

2. ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et constaté la candidature d'une seule liste, après avoir voté au scrutin secret, dont le résultat est le suivant : **POUR : 22, BLANCS : 2, NULS : 3 (MAJORITE des suffrages exprimés),** **ADOpte** la liste des conseillers municipaux membres du CCAS.

3. DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ESPACE TALANÇONNAIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),
DESIGNE déléguée Mme Carole BONTEMPS-HESDIN

4. DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),
DESIGNE M. Gérard ROY membre des commissions « aménagement du territoire » et « service aux habitants et action sociale »

5. EXONERATION DES DROITS D'EMPLACEMENT DES COMMERÇANTS AMBULANTS JUSQU'AU 1ER SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ajouté une exonération aux terrasses, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),** **ADOpte** l'exonération temporaire des droits d'emplacement.

6. CONVENTION PAYFIP

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),
AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques pour adhérer au dispositif PAYFip.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 mai 2021**

7. DEMANDE DE SUBVENTION BONUS REGION EXTENSION DE L'ECOLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),
AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région.

8. DEMANDE DE SUBVENTION BONUS REGION AMENAGEMENT DE LA COUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),
AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région.

9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),
AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat.

10. DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),
ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle.

11. DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),
ADOpte la décision modificative.

12. FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés),
ADOpte les tarifs du service périscolaire.

V- Questions diverses

- Information sur la réflexion en cours pour la gestion futur du Galet.

Séance levée à 20h49

**Vu par Nous, Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire de la commune de REYRIEUX (Ain),
pour être affiché le 7 mai 2021 à la porte de la Mairie**

